



## COMMUNIQUE RELATIF A L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Au cours de sa réunion du 24 juillet 2012, le Conseil de surveillance de la société a autorisé :

- l'attribution annuelle de 44.000 actions gratuites en faveur des membres du Directoire, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan d'attribution de 500.000 actions en faveur de 194 salariés. Ce plan est conditionné par un objectif de Résultat Net Consolidé au 31 décembre 2012 et une présence à l'effectif au 28 juillet 2014.

L'enveloppe attribuée au Directoire représente 8,8% de la quantité globale.

- la modification de la part fixe de la rémunération de Monsieur Jérôme Lefébure, qui est portée à 350.000 euros annuels au 1er juillet 2012 et qui sera portée à 400.000 euros au 1er janvier 2013. Cette augmentation met en harmonie sa rémunération avec les responsabilités élargies qu'il exerce depuis son entrée au Directoire en mars 2010.

Neuilly-sur-Seine, le 3 août 2012